



Service de Presse

Paris, le 24 janvier 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### LANCEMENT DE LA 10<sup>ème</sup> CAMPAGNE DE PREVENTION DES ACCIDENTS EN MONTAGNE L'HIVER SAISON 2011/2012

**Le Ministre des Sports, David DOUILLET, lance la 10<sup>ème</sup> campagne de prévention des accidents en montagne l'hiver 2011-2012**, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, et de nombreux partenaires.

En France, chaque année, près de 5 millions de français et de 2 millions d'étrangers viennent profiter du plus grand domaine skiable du monde. Aussi, il est de la responsabilité du Ministère des Sports et de ses partenaires de sensibiliser les pratiquants aux principales consignes de sécurité à observer sur pistes et hors pistes. Le Ministre rappelle que les sports de glisse, s'ils sont symboles de liberté, de plaisir, d'évasion et de recherche des sensations, peuvent également être source de danger.

La campagne « Pour que la montagne reste un plaisir... » a pour objectif de responsabiliser les skieurs et d'inciter les pratiquants à plus de prudence sur les pistes de ski en diffusant deux messages de bonne conduite :

#### **I. « Maîtrisez votre vitesse »**

La maîtrise de la vitesse est un élément essentiel pour sa propre sécurité et celle des autres. Elle résulte :

- de sa capacité à maîtriser une technique,
- de sa forme physique, de sa concentration, de son matériel,
- mais aussi de la qualité de la neige, de la configuration de la piste et de la visibilité.

C'est elle qui permet de contrôler sa trajectoire, de respecter le skieur en aval et d'éviter les obstacles, soit en changeant de direction, soit en s'arrêtant.

#### **II. « Faites attention aux skieurs en aval »**

La position des skieurs situés en aval (skieurs situés plus bas que vous sur la piste) est l'une des composantes primordiales du choix de la trajectoire des skieurs situés en amont. Il appartient à ces derniers de déterminer leur tracé en fonction de la vision globale que leur offre leur position dominante.

Afin de décliner cette campagne, le Ministère des Sports et ses partenaires entendent déployer une campagne de communication sur les pistes. Ainsi, en 2012, 200 panneaux de grands formats (160X230) ont été apposés sur les pylônes des remontées mécaniques de 30 stations réparties sur l'ensemble des massifs. Ils viennent compléter les 1732 panneaux déjà présents sur les 137 stations partenaires.

Des actions pédagogiques en direction des usagers dans les villages sont mises en œuvre. Des « espaces préventions » durant la période des vacances d'hiver 2012 (du 11 février au 11 mars 2012) sur une vingtaine de stations volontaires seront ainsi répartis sur les 5 massifs français. Ces espaces permettront de proposer des informations et des animations autour de l'ensemble des problématiques liées à la sécurité en montagne, les bons comportements à adopter notamment lors de la pratique du ski hors piste et sur piste.

Les visuels peuvent être téléchargés sur le site internet du ministère des Sports [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

#### Les partenaires de la campagne :

Outre le ministère des sports et le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales, et de l'immigration, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie,

L'association nationale des maires des stations de montagne,

Les domaines skiables de France,

L'association nationale d'études de la neige et des avalanches,

L'association des directeurs des services de pistes,

L'association Prévention Maif,

Le syndicat national des accompagnateurs en montagne,

Et l'ensemble des professionnels de la montagne.

#### **Contact presse**

Service de presse de M. David DOUILLET / Tél : 01 40 45 94 47 - [presse-cabinet@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:presse-cabinet@jeunesse-sports.gouv.fr)



**En partenariat avec: MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION**

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

